

## Guide d'utilisation de l'OPIV / IPIV / OPIV pédiatrique

L'objectif de ce guide est d'expliquer la démarche de conception des documents et de donner des éléments aux professionnels de santé pour se les approprier au mieux.

### Conception des documents

L'OPIV et l'IPIV se basent sur l'Ordonnance de non prescription de l'Assurance Maladie en l'actualisant et en y apportant quelques modifications telles que :

- un intitulé plus positif ;
- l'ajout des mesures barrières ;
- l'ajout de la COVID-19 ;
- la mise en valeur de l'expertise de professionnels non médecins ;
- un lien vers Antibio'malin pour donner une ressource fiable aux usagers.

Ces documents ont été créés par un groupe de travail pluri professionnel inter régional (CPias\*, CRAtb\* et Caisse Primaire Assurance Maladie) en collaboration avec des représentants d'usagers (France Asso Santé, Maison Associative de la Santé de Rennes).

L'objectif de ces documents est de **faciliter les échanges entre professionnels et usagers** :

- en proposant un support au patient auquel il pourra se référer une fois la consultation terminée
- en rappelant au patient la durée habituelle des symptômes afin d'éviter de reconsulter à tort
- en légitimant la plainte du patient
- en s'inscrivant dans les habitudes françaises « une consultation = une ordonnance »

Les 2 documents connexes, OPIV pédiatrique et IPIV, proviennent d'un besoin de terrain des professionnels de santé (pédiatres, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes) de décliner l'OPIV originale pour mieux cibler les spécificités de leur exercice.

L'OPIV/IPIV s'accompagnent :

- d'un QR code renvoyant vers le site Antibio'malin, à destination des patients
- d'une affiche « Les antibiotos : quand il faut, comme il faut, juste ce qu'il faut », comportant également un QR code renvoyant vers un questionnaire usagers - [https://antibioresistance.fr/images/BUA/FICHES\\_PRATIQUES/Affiche\\_OrdoNonPrescription\\_v5-v2025\\_RVB.pdf](https://antibioresistance.fr/images/BUA/FICHES_PRATIQUES/Affiche_OrdoNonPrescription_v5-v2025_RVB.pdf)
- d'une vidéo « Antibiotiques bien utilisés, tous concernés ! » - <https://www.youtube.com/watch?v=iPnGwRIFOQ74&t=1s>

### Utilisation des documents

**L'OPIV et l'OPIV pédiatrique** peuvent être remises en fin de consultation au patient (ou accompagnant). L'OPIV pédiatrique ne comporte volontairement pas d'indication d'âge. Chaque médecin jugera de la pertinence d'utiliser l'OPIV ou l'OPIV pédiatrique selon la situation.

**L'IPIV** est destinée principalement aux pharmaciens, sages-femmes et infirmiers. Elle peut être utilisée de 2 manières :

- pour un patient consultant spontanément le professionnel et ne nécessitant pas d'avis médical
- pour un patient ayant eu une consultation avec le médecin pour qui l'OPIV n'aurait pas été remise

Les documents se veulent compréhensibles pour l'usager, pouvant expliquer certaines « approximations », comme les mentions « le plus souvent virale » ou « toujours virale » qui pourront paraître « discutables » d'un point de vue purement scientifique.

Toujours dans ce souci de vulgarisation, la durée des symptômes est une durée « habituelle » qui ne prend pas en compte les extrêmes.

**Chaque professionnel est libre d'apporter les modifications qu'il souhaite au contenu de l'OPIV, selon la situation et le degré de compréhension de l'usager, et toujours sous sa responsabilité.**  
Chaque professionnel peut à ce titre faire des commentaires et donner des conseils personnels dans l'espace prévu à cet effet.

*Pour toute question concernant ce document, vous pouvez contacter les structures régionales d'appui (\*CRAtb = Centre Régional en Antibiothérapie ; CPIas = Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins)*